

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

1. Gros oeuvre

- Terrassements généraux. Fondations suivant prescription de l'étude de sol.
- Murs périphériques du sous-sol : voiles béton armé ou pieux sécants apparents suivant étude de sol et étude béton.
- Dallage du RDC en béton armé suivant étude béton et étude de sol, planchers hauts du RDC et des étages en béton armé ou précontraint suivant étude béton.
- Murs de façade en béton ou en maçonnerie d'agglomérés béton ou briques suivant mode de construction et étude thermique.
- Murs séparatifs entre logements en béton armé ou placostyl type SAD, murs séparatifs entre logements et parties communes en béton armé ou placostyl type SAD
- Revêtement extérieur : enduit traditionnel sur maçonnerie, peinture et plaquettes de parement terre cuite, couleurs et localisations au choix de l'architecte et suivant permis de construire.
- Escaliers communs et cages ascenseurs en béton armé
- Appuis et seuil de fenêtre : béton.

2. Toiture - Etanchéité - Zinguerie

- Charpente bois sapin, traitée fongicide et insecticide, réalisée en fermette ou en charpente traditionnelle suivant la localisation.
- Toitures terrasses étanchées en béton armé
- Couverture en tuile de terre cuite, modèle au choix de l'architecte.
- Couverture et habillage en zinc au droit des duplex
- Isolation en toiture par laine de verre soufflée ou déroulée, épaisseur suivant étude thermique.
- Sous faces des avancées de toiture en PVC ou bois, couleur au choix de l'architecte
- Gouttières et descente en PVC ou aluminium ou zinc, couleur au choix de l'architecte

- Etanchéité : Complexe d'étanchéité compris isolant de caractéristique conforme à l'étude thermique pour les terrasses étanchées, protection par dalles gravillons lavés sur plots ou lames bois suivant choix architecte au droit des zones accessibles. Zones inaccessibles : protection par végétalisation, gravillons ou auto-protégée suivant localisation et permis de construire.

3. Cloisons sèches - Faux-plafonds - Isolation

- Cloisons de distribution dans le logement de type cloisons sèches PLACOPAN ou similaire de 50 mm d'épaisseur.
- Doublage parois extérieures : complexe isolant type PLACOMUR ou similaire, épaisseur suivant étude thermique
- Faux plafonds horizontaux ou rampants en plaques de plâtre sous charpente bois et/ou planchers béton selon nécessité technique.

4. Menuiseries extérieures - Garde-corps - Fermetures

- Menuiseries extérieures en PVC, ouvrant à la française, à étanchéité et isolation renforcées. Coloris suivant permis de construire
- Vitrage double isolant sur toutes les menuiseries extérieures (épaisseur et performances suivant étude thermique et acoustique).
- Occultation des ouvertures pour les fenêtres et portes fenêtre des pièces principales, suivant plans du Permis de construire, par volets roulants PVC manœuvre par tringle oscillante.
- Garde corps des balcons en serrurerie ou béton, choix par l'architecte suivant permis de construire.

5. Menuiseries intérieures

- Porte palière : à âme pleine de 40 mm d'épaisseur, peintes, équipée d'une serrure à canon de sûreté, fermeture 3 points joint isophonique et seuil à la suisse. Affaiblissement acoustique suivant réglementation.

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Portes intérieures de distribution de type ISOPLANE laquées d'usine à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur, montées sur des huisseries métalliques de 50 mm d'épaisseur.
- Façades de placard SOGAL ou similaire, coulissantes pour largeur supérieure à 99 cm, et pivotantes pour largeur inférieure.
- Escalier bois pour les duplex

6. Cuisines et sanitaires

Cuisine

- Ensemble comprenant une cuve acier en inox avec robinetterie mitigeuse montée sur un plan de travail hydrofuge.
- Meubles haut avec deux portes et emplacement libre pour micro onde, hotte aspirante et meuble sur hotte.
- Meuble bas :
 - T3 et T4 : meuble avec porte sous évier et emplacement libre pour 2 machines à laver, plaque vitrocéramique 4 Feux, frigo congélateur ;
 - T1b et T2 : meuble avec porte sous évier et emplacement libre pour 1 machine à laver, frigo top, plaque vitrocéramique 2 feux.
- Meuble bar amovible longueur 120 suivant plan de vente

Salle de bains

- Suivant plans, baignoire en acier émaillé, dimension 170 x 70 cm (ou 160 x 70 cm) avec robinetterie mitigeuse et ensemble douchette.
- Suivant plans, douche dimension (minimum 80*80cm) avec robinetterie mitigeuse et ensemble douchette
- Meuble de SDB composé d'une vasque pour les T1bis et T2 et une double vasque pour les T3 et T4, Vasque moulée en résine sanitaire norme NPG, robinetterie mitigeuse, montée sur un meuble deux portes avec 1 étagère.
- Miroir au-dessus du plan de toilette avec éclairage par bandeau lumineux ou spots suivant choix architecte.
- Tablier de baignoire en faïencé y compris trappe de visite

WC

- Ensemble WC bloc cuvette réservoir, à double débit, en porcelaine, abattant double.

Production d'eau chaude

- Production eau chaude sanitaire par chaudière gaz individuelle à condensation suivant étude thermique.

7. Electricité - Télévision - Téléphone

Electricité

- Installation conforme aux normes en vigueur (C15-100).
- Alimentation en monophasé 220V.
- Disjoncteur différentiel 500 mA, bipolaire 15/60A incorporé au tableau d'abonné.
- Appareillage de marque Legrand série Neptune II, ou similaire.
- Équipement minimum :
 - Séjour : 5 prises, 1 point lumineux en plafond
 - Terrasses et balcons : 1 prise étanche
 - Chambre : 3 prises, 1 point lumineux en plafond
 - Salle de bains : 1 point lumineux et une prise
 - WC : 1 point lumineux
 - Cuisine : 1 point lumineux, 4 prises, 1 prise spécialisée, 1 prise 32 A.
 - 1 prise spécialisée dans cuisine ou SDB suivant plan architecte
 - 1 DDAF

Télévision - Téléphone

- Une prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.
- Antenne TV collective permettant la réception de la TNT.
- Une prise PTT dans le séjour et dans la chambre principale.

Interphonie

- Interphone reliant l'entrée de la résidence et chaque appartement par système GSM de type INTRATONE sans combiné intérieur.

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

8. Chauffage

- La production de chauffage est assurée par des radiateurs reliés à une chaudière gaz individuelle à condensation suivant étude thermique

9. Ventilation mécanique contrôlée

- Ventilation permanente de chaque logement avec entrée d'air frais par grilles dans les menuiseries extérieures des pièces principales, et extraction par bouches dans les pièces de service. VMC de type individuelle ou collective suivant nécessité technique.

10. Revêtements des sols

Partie habitable

- Toutes les pièces hors chambres : Carrelage grès émaillé format 45x45 cm ou supérieur, dimension et couleur au choix de l'architecte, marque Puybell 'Arte de la Galerie du Carrelage ou équivalent. Plinthes assorties. Couleur au choix architecte dans gamme proposée.
- Chambres : Revêtement de sol stratifié en pose flottante, plinthes assorties. Couleur au choix de l'architecte dans gamme proposée.

Terrasse, balcons

- Sol béton finition «lissée» compris suggestions d'accessibilité aux PMR pour tous les logements ou lames bois classe IV.
- Dalles sur plots ou lames bois classe IV sur les zones étanchées.
- Terrasses sur terre-plein en RdC : Dalles sur plots ou lames bois classe.

11. Revêtements des murs et des plafonds

Faïence murale, dimension 20x20 cm ou plus couleur au choix de l'architecte

- Dans salle de bains sur une hauteur de 200 cm à partir du sol en périphérie de la baignoire. 5 couleurs au choix architecte dans gamme proposée.

- Dans la cuisine au droit du plan de travail, sur une hauteur de 60 cm compris les retours. Couleur blanche, 3 choix dans gamme proposée

Peinture

- Sur plafonds, de toutes les pièces : peinture lisse de couleur blanche
- Sur murs de toutes les pièces : peinture lisse de couleur blanche
- Sur ouvrages en bois, portes de distribution et huisseries : deux couches de peinture lisse.

12. Petits équipements

Placards aménagés en mélaminé blanc, équipement suivant dimension

- Si largeur inférieure ou égale à 120 cm : une étagère et une tringle ;
- Si supérieur à 120 cm : partie armoire avec une étagère et 1 tringle, et partie rangement avec 3 étagères sur 60 cm de large.
- **Boîtes aux lettres collectives situées à l'entrée de la résidence suivant les demandes de « la poste ».**

13. Parties communes générales à la copropriété

- Ordures ménagères : Containers enterrés ou semi enterrés suivant prescription concessionnaire.
- Locaux vélos situés en sous-sol.
- Ascenseur de 630 kg desservant tous les niveaux
- Espaces verts : Les plantations et l'engazonnement, conformes au permis de construire, seront réalisés après travaux.
- Clôtures : en périphérie de la résidence, clôtures conformes au Permis de construire.
- Portail automatique : Ouverture automatique commandée par télécommande pour l'accès au parking en sous-sol. (Une télécommande par place de stationnement)

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Suivant choix du décorateur, porte d'entrée en aluminium à ventouse commandée par un digicode ou badge, sols du Hall en carrelage grès cérame, sols des circulations horizontales en moquette pour les étages, carrelage en RdC. Murs traités en revêtement de type vinylique ou textile et éléments décoratifs dans le Hall. Plafonds traités en gouttelette et ou peinture. Faux plafonds suivant nécessité technique et réglementation acoustique. Eclairage par spots, appliques ou plafonniers. Miroir dans le hall d'entrée.

SIGNATURES

.....